19.05.2022

Présences
Léon Gloden ■ bourgmestre

Monique Hermes | Marc Krier ● échevins

Liane Felten | Claude Wagner | Tess Burton | Patrick Frieden | Carine Sauer | Martine Cognioul-Loos | Lynn Mantz | Claire Sertznig ◀ conseillers

Rapport du conseil communal

1. Etat des restants

Monsieur André HAAS, receveur communal, donne des explications sur le document présenté, concernant les sommes restant dues à payer pour un montant de 188.300.-€. L'état des restants est adopté à l'unanimité par le conseil communal.

2. Titres de recettes 2021

Adoptées à l'unanimité par le conseil communal.

3. École fondamentale : propositions de réaffectation liste 1

3 postes sont à pourvoir.

Le conseil communal exprime ses préférences.

4.Approbation des plans et du devis

Rénovation du bâtiment communal 3, Place du Marché: 843.000.-€.

Il est prévu d'aménager les locaux pour le secrétariat communal et le service du personnel.

Monsieur Benoît SCHMIT du service technique donne des explications visuelles et techniques sur le projet d'extension. Principales modifications: Aménagement des bureaux, aménagement de la future salle de réunion du collège échevinal, accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite (ascenseurs à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment), mise aux normes de sécurité, détection incendie, installation d'un système d'alarme, installation d'une climatisation, construction d'un escalier intérieur reliant les trois niveaux.

Principaux postes de dépenses: Travaux de gros œuvre, pose de parquet, mobilier de bureau, système de climatisation, système d'alarme incendie, 2 ascenseurs. En raison de l'évolution actuelle des prix, des suppléments ainsi qu'une certaine somme pour les imprévus ont été pris en compte à chaque fois.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) ajoute que l'installation des technologies les plus récentes a été prise en compte lors de la planification afin de créer un lieu de travail innovant avec des perspectives pour l'avenir.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) mentionne le prix d'acquisition de la maison de plus d'un million d'euros, qui a été soumis au vote du conseil communal l'année dernière, et s'étonne des coûts de transformation qui sont maintenant disponibles, tout en sachant que des travaux de rénovation doivent être effectués, mais pas dans une telle dimension. Il aurait également apprécié la planification d'une liaison (par exemple une passerelle) la reliant à l'ancienne maison communale (l'actuelle bibliothèque), ou un concept/planification cohérent. Les investissements présentés aujourd'hui sont trop élevés aux yeux du groupement DP. Pour cette raison, le groupement DP votera contre les plans et le devis.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) rétorque que ces investissements doivent maintenant être réalisés, compte tenu de la mauvaise décision du collège échevinal DP-LSAP et de la majorité de l'époque (avec les voix contre de l'opposition CSV). La maison en question appartenait à la commune et a été vendue pour 435.000.-€. Si la commune avait encore été propriétaire de la maison à l'heure actuelle, la planification aurait pu être conçue différemment. La liaison avec l'ancienne maison communale aurait été financièrement possible et on aurait pu créer tout un complexe de bureaux. La réalité montre aujourd'hui que

la commune a dû racheter ladite maison à un prix de loin supérieur à cause de cette mauvaise décision. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) précise également que la maison communale actuelle a été mal planifiée et que sa conception ne tenait pas compte des besoins futurs au départ. Il regrette la décision du groupe DP, tout en sachant que la rénovation est un investissement pour l'avenir, étant donné que les tâches et les services de la commune deviennent de plus en plus complexes et que le nombre de collaborateurs ne cesse d'augmenter en conséquence.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) se renseigne sur les locaux de l'ancienne maison communale, où des cours de l'école de musique ont encore lieu actuellement. Monsieur Benoît SCHMIT du service technique informe que les locaux seront encore utilisés par l'école de musique jusqu'à l'achèvement du nouveau centre culturel.

Les plans et le devis sont approuvés par 8 voix pour et 3 voix contre par le conseil communal.

5. PAP Fossé des Tanneurs - Exécution du projet et convention

Adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

6. Convention portant libération de l'obligation d'aménagement d'emplacements de stationnement.

Adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) fait remarquer dans ce contexte, et compte tenu de l'achèvement du parking souterrain de la rue des Remparts, que le conseil échevinal et communal devrait se pencher à nouveau sur cette question. Il craint qu'à l'avenir, des acheteurs potentiels pour les maisons du centre-ville ne fassent défaut. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) mentionne qu'un inventaire du « parking Réngmauer » est prévu. S'il s'avère que le parking souterrain en question n'est pas utilisé comme prévu, la location d'un nombre déterminé de places de parking sera envisagée. Une telle location se fera toutefois selon certains critères (il faudra par exemple prouver que les personnes intéressées sont domiciliées à Grevenmacher et ne disposent pas d'un emplacement de stationnement).

7. Convention avec la Ville d'Echternach portant sur la mise à disposition temporaire d'un maître-nageur

Adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

8. Contrat de mise à disposition d'un logement pour une durée déterminée

Il s'agit d'une maison située rue Sainte-Catherine. Des personnes victimes de l'incendie de la rue Victor Prost y sont hébergées pour une durée déterminée.

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

9. ERMG : Adaptation du minerval pour les élèves

La nouvelle loi sur l'enseignement de la musique prévoit en principe la gratuité des cours.

Monsieur Romain ASSELBORN, directeur de l'école de musique, donne des explications à ce sujet. La réglementation suivante est soumise au conseil communal:

- *Minerval pour les adultes résidents âgés de plus de 26 ans au 1er septembre précédant l'année scolaire concernée : 50.- € par année scolaire et par cours principal.*
- *Minerval pour les élèves non-résidents à partir du moment où les cours suivis ne sont plus couverts par l'obligation de gratuité : 100.- € par année scolaire et par cours principal.*

Adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

10. Crédits supplémentaires

a) *Subventions aux associations actives dans le tourisme:* *49.730.- €*

La subvention est destinée à l'Entente touristique pour les pertes subies par le bateau « Princesse Marie-Astrid ». De nombreuses manifestations et activités n'ont pas pu avoir lieu ou ont dû être annulées en raison de la pandémie de Covid19.

b) *Foire aux vins:* *55.000.- €*

La foire aux vins 2022 s'est avérée être un franc succès. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) profite de l'occasion pour remercier chaleureusement les collaborateurs de la commune et les viticulteurs participants pour l'organisation et le déroulement sans faille.

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

11. Aides financières et dons

a) *Sécurité routière :* *250.- €*

b) Course de la Maison relais pour collecte de dons au profit des personnes touchées par la guerre en Ukraine: 200.- €

c) Union commerciale Grevenmacher: 50.000.- €

d) Entente Touristique de la Moselle Luxembourgeoise a.s.b.l: 49.730.- €

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) profite de l'occasion pour mentionner l'action de bienfaisance non publique « Tri de Lux ». Il s'agit d'une action de la part de Monsieur Eric Wagner. Il lance une campagne de dons dont les bénéfices seront reversés à l'association Île aux clowns. La commune de Grevenmacher participera à cette action à hauteur de 1.000.- €. Monsieur Eric Wagner effectuera des parcours le long de la Moselle et de la Sûre à la nage, à pied et à vélo. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) fait appel aux membres du conseil communal en mesure de participer aux différentes disciplines et de soutenir Monsieur Eric Wagner dans son action. Le bourgmestre participera à la course à pied et effectuera le tronçon allant de Wasserbillig à Echternach.

12. Confirmation des règlements de circulation temporaires

Adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

13. Office social commun et épicerie sociale

L'échevine Monique HERMES (CSV) donne des explications à ce sujet. C'est un fait que le nombre de personnes demandant de l'aide ne cesse d'augmenter et que le travail des employés s'accroît en conséquence.

14. Informations du conseil échevinal sur les projets en cours

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) :

- *Ouverture de la « Maacher Plage » en collaboration avec la commune et le Bistro Quai: 1ère semaine de juin.*

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) :

- *Citybus: à partir du mois d'avril, le Citybus est exploité en collaboration avec la commune de Manternach. Nombre de trajets effectués depuis: 219. La plupart des trajets sont effectués vers Echternach et son école de musique. La collaboration s'avère être un succès.*

- *Piscine : nombre de visiteurs à ce jour: 4.340 (année dernière : 1.772), en raison du beau temps et de la levée des restrictions Corona.*

- *Nouvelle réglementation sur les déchets: les informations à ce sujet ont été distribuées aux habitants par un message en français et en allemand dans toutes les boîtes aux lettres. Grâce à un code QR, les informations sont également affichées en anglais et en portugais.*

L'échevine Monique HERMES (CSV):

- *Prochaines festivités :*
  - *3 juin: Fête des voisins.*
  - *15 juin: 100e anniversaire de l'école fondamentale.*
  - *17 juin: Inauguration de la nouvelle maison Pierre d'Osbourg.*
  - *18 juin: Journée portes ouvertes de l'ERMG.*
  - *18 : juin: Circuit historique.*
  - *8, 9 et 10 juillet: « Maacher Zäitrees ».*
  - *8, 9 juillet: Moonlight Cinéma.*

15. Questions au conseil communal

Le conseiller Claude WAGNER (DP) :

- *Se renseigne sur la maison à démolir située rue Ste-Catherine. Il mentionne à ce sujet l'invasion de pigeons: Monsieur Benoît SCHMIT du service technique informe que les travaux de démolition avancent comme prévu. Actuellement, le toit est en cours de démolition.*

- *Présentation des projets communaux dans le bulletin communal (PAP). Il mentionne que la présentation desdits projets donne l'impression que la commune en est le promoteur et trouve cela délicat. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV), n'est pas d'accord avec cette déclaration. Il précise que la commune est dans ce cas un « partenaire » et en aucun cas le maître d'ouvrage. Les informations nécessaires sur l'avancement desdits projets ont été communiquées aux habitants par le biais de ce bulletin communal. Un feedback positif a été transmis au collège échevinal à ce sujet.*

La conseillère Claire SERTZNIG (DP):

- *Piscine publique - prix de l'énergie : Elle demande, compte tenu de l'augmentation constante des prix de l'énergie, si l'eau de la piscine continue à être chauffée de manière constante. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) répond par la négative et informe que la température de l'eau a été abaissée d'un degré. Si des vagues de chaleur sont prévues au cours de l'été, il est prévu de baisser la température de l'eau d'un degré supplémentaire. Dans ce contexte, le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe que l'eau est chauffée par l'échangeur de chaleur de la station d'épuration. Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) évoque les récents problèmes techniques survenus à la station d'épuration début mai et demande quelle source d'énergie a permis de chauffer l'eau pendant cette période.*

La conseillère Martine COGNIOUL-LOOS (CSV):

- *Jardin Pierre d'Osbourg: Elle regrette que le jardin d'Osbourg tout juste réaménagé, ait déjà été victime d'actes de vandalisme. Elle demande si les entrées du jardin seront fermées à clé le soir. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe qu'il a été décidé que le jardin serait accessible à tout moment. Toutefois, des caméras de surveillance ont été installées afin de lutter contre le vandalisme.*

- *Commune de l'Alliance pour le climat: Elle se renseigne si la commune dispose déjà de machines fonctionnant avec des accumulateurs, qui sont quasiment silencieuses et sans émissions. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique, informe que la commune dispose de ce type de matériel, mais qu'il s'avère difficile d'acquérir de telles machines (des tondeuses notamment), car l'autonomie des batteries s'avère très faible.*

La conseillère Liane FELTEN (CSV) :

- *Éclairage public / trottoir « Pietert »: Elle soulève les disparités des trottoirs dans le quartier « Pietert ». Les trottoirs sont en partie très étroits et le fait qu'un éclairage public se trouve sur ces voies, crée des disparités et entraîne un danger, surtout pour les personnes âgées se déplaçant à l'aide d'un déambulateur. Elle s'interroge sur la possibilité de procéder à des adaptations comme c'était fait à la rue de l'Église. Monsieur Yves CHRISTEN, du service technique, se charge d'étudier la question.*

- *Trottoir « Place du Marché » - Delhaize jusqu'au long de la pizzeria: La conseillère fait part de l'état déplorable du trottoir et du fait que les citoyens âgés ont de la peine à utiliser le trottoir en avançant à l'aide d'un déambulateur. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe que ce point sera pris en compte lors de la planification de la remise en état de la Place du Marché.*

- *Prochain événement « Kulturhuef ». Le 24 juin : Finissage Expo.*

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) :

- *Annonces des festivités de la commune et des associations: Le conseiller regrette que deux fêtes aient lieu simultanément le 10 juin à Grevenmacher. Il n'a pas été en mesure de trouver ces fêtes, ni sur le site internet de la commune, ni sur la page Facebook. Idem pour la « Nuit du sport », organisée par la Commission des sports. Ni le site Internet, ni la page Facebook ne mentionnaient l'événement en question. Les habitants en ont donc été informés uniquement par une annonce dans le bulletin communal. Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) fait remarquer que l'agenda de la commune doit être identique, aussi bien sous forme papier qu'en numérique. Il ne faut pas que des oublis se produisent à ce niveau, tout en sachant qu'une App de la commune est en cours de planification. Il serait opportun que les personnes / associations aient un point de contact pour pouvoir communiquer leurs manifestations.*

- *(Exemple de point de contact : le City manager). Le City manager Tom SCHARTZ explique que les associations peuvent soumettre et publier leurs activités/manifestations via la plateforme « echo.lu ». Une information à ce sujet a été transmise aux associations par Tom SCHARTZ ainsi que mentionnée dans un bulletin communal par le biais d'une annonce. L'échevine Monique HERMES (CSV) confirme qu'il faudrait qu'une personne soit responsable des annonces d'activités/manifestations. Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP), ajoute que lorsqu'on fait part d'une activité/manifestation, celle-ci devra être publiée sur toutes les plateformes.*